



CSAL du 03 avril 2025 Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

En préambule, la section CGT Finances publiques 35 vous souhaite la bienvenue dans le département.

Nous commencerons cette déclaration liminaire par un rappel de l'actualité et des attaques multiples que nous subissons.

Le rapport de la Cour des comptes sur l'état financier de nos régimes de retraite, qui a été rendu public le jeudi 20 février, représente un démenti cinglant aux chiffres farfelus retenus par le Premier ministre. Il permet de rétablir une vérité et une évidence: il n'y a pas de déficit caché de nos régimes de retraite.

Ce rapport acte aussi qu'il n'y a pas de traitement de faveur des fonctionnaires. C'est important de le dire et de le redire : ce rapport confirme que les fonctionnaires ont un régime moins favorable que celui des salariés du privé et qu'il n'y a pas de surcoût du régime des fonctionnaires. Il confirme également que la réforme violente de 2023 n'a pas résolu le problème de financement de nos régimes.

La CGT a quitté le conclave sur les retraites le 19 mars, et nous nous en félicitons.

Nous réaffirmons avec détermination nos revendications : l'abrogation de la réforme de 2023 et au-delà le retour de la retraite à 60 ans.

Le budget 2025 a été adopté non sans péripéties ni difficultés. Sans surprise, il est une fois encore placé sous le signe de l'austérité mais à un niveau historiquement inédit. C'était donc ça la stabilité : l'amplification des politiques qui affaiblissent le service public depuis des décennies !

Une majorité de la population va de nouveau supporter les mesures austéritaires et les fonctionnaires ! Et ce ne sont pas les quelques timides et temporaires mesures de « justice fiscale » qui en transformeront l'orientation générale.

La valeur du point d'indice est une nouvelle fois gelée amplifiant les pertes de pouvoir d'achat déjà enregistrées, prolongeant la « smicardisation » des agents publics avec des effets délétères sur l'attractivité de la Fonction Publique et consacrant un tassement des grilles qui érode progressivement le bénéfice du déroulement de carrière.

Non content d'avoir baissé le pouvoir d'achat des fonctionnaires durant 20 ans, le Gouvernement a imposé en 2018 puis 2025 un jour de carence en cas d'arrêt maladie et la baisse de 10% de l'indemnisation jusqu'au 90e jour.

La Garantie Individuelle pour le Pouvoir d'Achat (GIPA) ne sera pas versée en 2025 pour la deuxième année consécutive. Cette mesure se traduit par une perte de pouvoir d'achat de plusieurs centaines d'euros principalement pour les agents de catégorie B et C. Les agents voient le montant

de leur rémunération annuelle baisser . Par exemple un agent de la catégorie C peut perdre jusqu'à 1879 euros par le non versement de la GIPA.

Quant aux réductions des budgets ministériels, pour lesquels la Ministre des Comptes Publics s'enthousiasme du niveau jamais atteint, elles ont déjà des conséquences concrètes sur le quotidien des fonctionnaires.

A la DGFIP, si nous ne connaissons pas encore tous les détails et impacts directs de ces coupes budgétaires, les 550 suppressions d'emplois sont bien confirmées ! C'est une nouvelle véritable provocation alors que 2025 avait été annoncée comme une année blanche en termes de suppressions d'emplois.

Mais, la DGFIP ne se contente pas de supporter ces mesures budgétaires, elle continue d'innover, unilatéralement, pour casser le reste des droits et garanties des agentes et des agents.

Dernière nouveauté, la mise en place du recrutement au choix en local pour les cadres A. Cette évolution structurante pour les carrières des A se fait aux forceps et dans une précipitation qui n'augure rien de bon. Présentée succinctement et sans débat lors d'un GT le 09 octobre 2024, le point a été examiné en CSAR (boycotté) en décembre 2024 pour mise en place au 01 janvier 2025 ! Indépendamment du contexte subjectif de la notion de « choix » il est évident que, malgré des précautions purement décoratives, les priorités et critères légaux de mobilité (rapprochement de conjoints, RQTH, rapprochements enfants en cas de séparation...) n'ont plus aucune valeur opposable, et pire, pourraient constituer des freins, conscients ou inconscients, auprès des futurs « recruteurs ».

La DRFIP 35 agit avec autant de mépris du dialogue social : sans en informer les représentants du personnel, elle décline la note nationale au niveau local lors de la convention des cadres, et fait paraître sur Ulysse 35 quelques jours plus tard la note départementale et les 11 postes ouverts inspecteurs et inspectrices du 35, ressortez les photos et autres curriculum vitae, malgré vos réussites aux concours ou examens de catégorie A, le choix du prince fait une entrée en fanfare : le directeur départemental choisira QUI, OÙ et QUAND ! A quand la généralisation pour les catégories B et C ?!

Nous demandons que ce point fasse l'objet d'une consultation en séance.

Par ailleurs, nous apprenons de manière informelle que 3 cadres A ont été reçus le mercredi 26 mars par Mme Bouvet, M. Philouze et M. Colin pour les informer de la suppression de leur poste EDR A au 01/09/25. La direction a tenté de les rassurer en leur expliquant qu'il s'agissait d'un simple transfert d'emploi par la création de 3 postes fixes sur les postes qu'ils occupent actuellement. Sous couvert du maintien de leur rémunération pendant 6 ans, elle les a avisés de la suppression du remboursement de leurs frais de déplacement de repas. Ils doivent postuler pour un poste de A au moyen de la nouvelle modalité d'affectation des A, avec assurance d'une bienveillance de la direction. Comment vous croire ?

Comment peut-on concevoir un dialogue social serein et constructif dès lors que la direction bafoue les représentants du personnel en les écartant de toute concertation ?

Nous vous rappelons que le dialogue social est défini par l'ensemble des discussions et négociations engagées entre les parités administratives et syndicales, dans un esprit démocratique où chacun écoute et prend en compte les arguments de l'autre. Cela devrait permettre d'aboutir à un consensus pour chacun des sujets abordés dans les instances. Apparemment, cette définition vous échappe !

A l'ordre du jour de ce CSAL, vous avez inscrit pour information un point sur l'organisation de la campagne déclarative à l'IR 2025. Après vérification, les documents préparatoires sont un « copié collé de ceux présentés en CSAL 2024 à tout de même une exception de taille : la fermeture de l'accueil sur RDV le vendredi après midi. Comment peut-on prôner son attachement au service public et décider dans le même temps d'une restriction de l'accueil ?

La réunion préparatoire de l'encadrement à la direction et les premières réunions d'information aux agents nous font craindre le pire : comment peut-on accepter que les agents doivent attendre le discours du ministre pour obtenir leur brochure pratique IR ? Comment accepter le refus de communiquer les dates officielles de la campagne ? Pourquoi des usagers préalablement identifiés par la DGFIP n'auront-ils plus le droit à leur déclaration de revenus papier ? Pouvez-vous nous assurer que cette année GMBI est stabilisé et ne conduira pas à un nouveau bug ? Comme chaque année vous ne tiendrez pas compte de nos remarques, et comme chaque année le retour de la campagne sera positif.

Le point Présentation de l'exécution budgétaire 2024 et des orientations budgétaires 2025 est également un point pour information. Ce budget de la DRFIP 35 s'inscrit dans un cadre budgétaire national toujours plus restreint. A l'instar des autres années, vous vous félicitez des économies faites sur le dos des agents et des usagers : économie d'affranchissement au détriment du respect des règles de procédures fiscales, volonté de diminuer les remboursements de frais professionnels...

Madame Orange – Louboutin, dans votre message sur Ulysse 35 vous indiquez : « les projets sont nombreux ». Quelles sont vos intentions ? Quels intérêts portez-vous au dialogue social ? Souhaitez-vous réellement échanger dans de bonnes conditions avec les organisations syndicales représentatives de la DRFIP 35 ?

Les représentants CGT Finances publiques 35